



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le **04/03/2026**

ID : 013-211301049-20260224-DEC2026_038-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-038

Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Victor Hugo Avenant N°1 -MAPA N°24040- SARL COULEURS LOCALES

Nomenclature ACTES : 1.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020-07-08 du 23 juillet 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire, mise à jour par la délibération 2025-04-04 du 3 avril 2025,

CONSIDERANT la décision DEC2024-204 du 07 novembre 2024 attribuant les travaux de prestations similaires à SARL COULEURS LOCALES, MAPA N° 24040,
CONSIDERANT la nécessité de prolonger le délai d'exécution global des travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Victor Hugo,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant N°1 avec SARL COULEURS LOCALES 2-4 allée des flibustiers 13800 Istres modifiant le délai d'exécution global des travaux initialement fixé à 7 mois et passant à 12 mois à compter du 10 décembre 2024 sans pénalités de retard.

Article 2 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

Article 3 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 24 février 2026



Le Maire,
Maxime MARCHAND

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le



ID : 013-211301049-20260224-DEC2026_038-CC

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice



COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS

Place des Droits de l'Homme

13 960 SAUSSET-LES-PINS

B - Identification du titulaire du marché public

S.A.R.L COULEURS LOCALES

2 – 4 allée des Fustiers – 13800 ISTRES

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

■ Adresse électronique : contact@couleurslocales.net

■ Numéros de téléphone: Tél.04.42.55.66.35

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [LCD](#) : 411 693 534 00033

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

MAPA N° 24040 – Prestations Similaires Travaux école Victor Hugo – SECOND OEUVRE

■ Date de la notification du marché public : 10/12/2024

■ Montant du marché public :

	Montant H.T en €	Montant TVA	Montant TTC en €
TOTAL PRIX GLOBAL ET FORFAIRE	115 889 €	23 177, 80 €	139 066, 80 €

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

La durée contractuelle doit être précisée et modifiée de la façon suivante :

Au niveau de l'Acte d'Engagement il était indiqué ceci :

Article 4 : Délais

Le délai d'exécution global des travaux est fixé à 7 mois compris préparation

Ce délai part à compter de la date de notification du marché au titulaire.

L'article 4 de l'Acte d'Engagement est modifié par le présent avenant de la façon suivante :

Article 4 : Délais

Le délai d'exécution global des travaux est fixé à 12 mois à compter du 10 décembre 2024.

La réception définitive des travaux ayant été prononcée le 17 septembre 2025 il ne convient donc pas de procéder à l'application de pénalités de retard pour le présent marché.

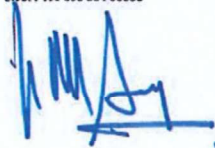
Les autres éléments du marché restent inchangées.

n Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☒ Non ☐ Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BARRIERE JEAN-MICHEL - GERANT	Istres, le 23.02.2026	COULEURS LOCALES AMENAGEMENTS & FINITIONS 2-4 Allée des Fustiers - 13800 ISTRES Tél : 04.42.55.66.35 Email : contact@couleurslocales.net Siret : 411 693 534 00033 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Sausset-les-Pins, le 24/02/2026
Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)



Le Maire
Maxime Marchand

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)